



**ASSOCIATION
Nio Far**

ACTIONS POUR L'INSERTION DE LA JEUNESSE

Conditions Générales de Vente – Séjours Nio Far

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent la commercialisation et l'exécution des séjours thématiques proposés par l'association Nio Far et distribués via la plateforme Décathlon Travel. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client.

2. Identification du vendeur

Association Nio Far – village de Boucotte Oulof, commune de Diembering – +33 6 09 92 68 55 –
niofar.association@gmail.com – N° NINEA : 01 1886564 Représentant légal : Babacar Dieng

3. Intermédiaire de vente

Les séjours sont mis en ligne et commercialisés via Décathlon Travel, qui agit en qualité d'intermédiaire de distribution.

4. Description des séjours

Les descriptifs des séjours (durée, activités incluses, hébergement, restauration, équipements, prix) sont disponibles sur la plateforme Décathlon Travel. Certaines activités peuvent être adaptées ou modifiées en fonction des conditions locales (météo, sécurité, disponibilité des prestataires).

5. Prix

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, et comprennent uniquement les prestations mentionnées dans le descriptif du séjour.

ASSOCIATION NIO FAR Association franco-sénégalaise

Boucotte Oulof, commune de Diembering Actions pour l'insertion de la jeunesse au Sénégal

+221 78 135 13 10 / +33 6 09 92 68 55

NINEA : 01 1886564

www.assoniofar.com



**ASSOCIATION
Nio Far**

ACTIONS POUR L'INSERTION DE LA JEUNESSE

6. Réservation et paiement

La réservation s'effectue exclusivement via la plateforme Décathlon Travel.

7. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de voyage à date déterminée. Toute réservation est donc ferme et définitive.

8. Modification ou annulation par le client

Toute demande doit être notifiée par écrit via Décathlon Travel. Séjour modifiable jusqu'à 31 jours avant le départ. Frais d'annulation : entre 30 et 15 jours avant départ : 35 % remboursés ; entre 14 et 7 jours : 15 % remboursés ; moins de 7 jours : aucun remboursement.

9. Modification ou annulation par Nio Far

En cas de circonstances exceptionnelles (sécurité, météo, force majeure), Nio Far peut annuler ou modifier le séjour. En cas d'annulation, remboursement intégral ou séjour de remplacement.

10. Assurances

Chaque participant doit disposer d'une assurance responsabilité civile. Une assurance complémentaire voyage est fortement recommandée.

11. Responsabilités

Nio Far est responsable de la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat de voyage, conformément aux articles L.211-16 et suivants du Code du tourisme. Toutefois, Nio Far n'est pas responsable en cas de force majeure, événements imprévus, ou activités extérieures au séjour. Les retards ou modifications liés aux vols ou autres moyens de transport relèvent de la responsabilité des compagnies concernées.

En cas de prolongation du séjour liée à un retard ou un événement indépendant de sa volonté (perturbation aérienne ou événement imprévu), les nuitées supplémentaires seront à la charge du client, selon le tarif indiqué sur le site internet.

ASSOCIATION NIO FAR Association franco-sénégalaise

Bouctote Ouolof, commune de Diembering Actions pour l'insertion de la jeunesse au Sénégal

+221 78 135 13 10 / +33 6 09 92 68 55

NINEA : 01 1886564

www.assoniofar.com



ASSOCIATION
Nio Far

ACTIONS POUR L'INSERTION DE LA JEUNESSE

12. Données personnelles

Les données personnelles collectées via Décathlon Travel sont transmises à Nio Far pour l'organisation du séjour. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

13. Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Nio Far dans les 15 jours suivant la fin du séjour. Un médiateur de la consommation peut être saisi en cas de litige.

14. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relève des juridictions françaises compétentes.

ASSOCIATION NIO FAR Association franco-sénégalaise

Boucotte Ouolof, commune de Diembering Actions pour l'insertion de la jeunesse au Sénégal

+221 78 135 13 10 / +33 6 09 92 68 55

NINEA : 01 1886564

www.assoniofar.com